

Communiqué  
Le 10 février 2023

## Le que Borne cache (encore) derrière la retraite minimale à 1 200 € ...

Le gouvernement a cherché à faire croire que la pension minimale de 1200 € qu'il compte mettre en place est une avancée sociale importante. Prévues par la loi Fillon de 2003, elle n'a pourtant jamais été mise en place alors qu'un simple décret aurait suffi, ce à quoi le gouvernement de Macron aurait d'ailleurs pu s'atteler dès 2017. Au lieu de cela, rien. Et comme cela a été dit, cette pension minimale à 1200 €, à peine 100 € au dessus du seuil de pauvreté, ne concerne que les personnes pouvant justifier d'une carrière complète au SMIC, excluant ainsi les femmes aux carrières heurtées (temps partiel/congé parental) et les personnes précaires ayant subi de nombreuses périodes de chômage. Et parmi les « bénéficiaires », seul-es les actuel-les et futur-es retraité-es dont la pension est et serait comprise entre 1 100 et 1 200 € sont concerné-es, en réalité bien peu de monde. C'est donc très restrictif et ça promet en outre une mise en place difficile pour ne pas dire chaotique. Ce qui n'est pas dit non plus, ce sont les autres conséquences qu'emporte la retraite à 1 200 €.

Compte tenu de leur niveau de revenu, peu de bénéficiaires de cette pension « à minima » sont propriétaires de leur logement. Beaucoup en sont locataires. Or même en cette période de forte inflation, le gouvernement s'est refusé à encadrer encore moins bloquer les loyers. Dès lors une hausse des pensions ne serait-ce que symbolique se traduira inmanquablement par une hausse des loyers. **Si bien que cette revalorisation du minima de pension risque fortement d'être captée en intégralité par les propriétaires et spéculateurs immobiliers.** Ce qui signifie que cela permettra à la rente foncière d'augmenter (encore) la rentabilité de son capital. Ça tombe bien, c'est justement l'électorat de Macron ! .... Et si les loyers vont augmenter, ce ne sera pas le cas des aides personnalisées au logement (APL) victimes des coups de rabot de Macron et limitées à des loyers ne dépassant pas 1 234 € (pour une personne seule en région Ile de France), soit le lot de très nombreux locataires !

1 200 € c'est également un palier au-delà duquel de nombreuses aides au transport en commun ne sont plus accessibles. Dès lors, en l'absence de dispositifs correctifs et contraignants comme le blocage des loyers et l'indexation des pensions sur les salaires, la plupart des retraité-es nouveaux ou anciens ne profiteront guère de cette mesure « sociale ». D'ailleurs la proposition de loi Kasbarian actuellement débattue par le Parlement envisage justement de criminaliser les locataires qui seraient en difficulté de paiement de leurs loyers. Encore donc au bénéfice de la rente immobilière. Bref tout converge vers le capital.

**Tout comme la loi Kasbarian ou la réforme chômage, il n'y a qu'une seule destination possible pour cette réforme des retraites : la poubelle de l'histoire.** A l'opposé, l'Union syndicale Solidaires revendique une retraite avec âge de départ à taux plein soit 75 % du meilleur salaire dès 60 ans (et 55 ans pour les métiers pénibles), pas une retraite en dessous du SMIC revendiqué à 1 700 € nets, un partage du temps de travail à 32h hebdomadaires sans perte de salaire. **Et pour ce projet social, on se battra, en grève et dans la rue. Et même si Macron ne le veut pas, nous on l'obtiendra.**